



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 19 juillet 2021** à 19h en visioconférence (zoom), lieu temporaire des séances, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

Lot 2 492 260 (chemin du Versant)

- Permettre pour l'immeuble sis sur le lot 2 492 260 du cadastre du Québec que le lot projeté no.2 ait une largeur moyenne de 12,43 mètres, que le no. 3 ait une largeur moyenne de 10,03 mètres, que le no.4 ait une largeur moyenne de 11,47 mètres et que le lot projeté no. 5 ait une largeur moyenne de 13,34 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige, pour les immeubles situés dans la zone RP-008, une largeur moyenne minimale de 15 mètres afin de subdiviser le lot 2 492 260 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Stéphane Jeansonne arpenteur-géomètre, sous le numéro 7485 de ses minutes, daté du 28 mai 2021.

Lot 2 232 798 (chemin du Lac-Léon)

- Permettre pour le lot 2 232 798 du cadastre du Québec que sa superficie soit de 4 124, 2 mètres carrés alors que le règlement 1200-2012-L exige pour la zone VI-008 un minimum de 5 000 mètres carrés afin de permettre de régulariser les dimensions dudit lot.

Le tout tel que montré au plan DM2021-066-P01 daté du 16 juin 2021.

Lot 2 493 486 (rue du Hibou-Blanc)

- Permettre pour l'immeuble sis sur le lot 2 493 486 du cadastre du Québec que le lot projeté no. 1 ait une profondeur moyenne de 54,85 mètres et que le lot projeté no. 2 ait une largeur moyenne de 53,33 mètres alors que le règlement de lotissement 1200-2012-L exige dans la zone VR-004 une profondeur moyenne minimum de 60 mètres afin de permettre la subdivision du lot 2 493 486 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5701 de ses minutes, daté du 7 juin 2021.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 22 juin 2021

L'archiviste et adjointe greffière,

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger